

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1846

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 16**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« disposés à »

les mots :

« volontaires pour ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision, le volontariat étant la règle dans certains pays et certains Etats américains comme l'Oregon. Il offre le mérite de la simplicité pour le patient et garantit un fonctionnement des établissements et des services plus serein.